

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-239

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de création d'infrastructure télécoms Steen Hoeck Straete à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront restreints, **aux droits des travaux**, Steen Hoeck Straete, et ce, **à compter du 24 octobre 2022 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13 octobre 2022

Le Maire,

**Frédéric DEVOS**

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 13/10/2022  
Le Maire,

**Frédéric DEVOS**